



## Compte rendu du Bureau du 10 juin 2013

1. Conseil du 24 juin : approbation de l'ordre du jour et désignation des rapporteurs.
2. Bilan du PLH : validation des enjeux du futur PLH à l'échelle de la CCLO et validation du calendrier de lancement du nouveau PLH.
3. Proposition d'évolution du dispositif d'aide aux devoirs à partir de la rentrée de septembre 2013 pour les communes de Mourenx et Orthez.
4. Notification définitive du FPIC : tableau de répartition des montants entre la communauté et ses communes membres.
5. Organisation d'une navette provisoire pour le marché de Mourenx.
6. Château de Mont : proposition d'acquisition.
7. Travaux de l'office de tourisme de Monein : demande de financement supplémentaire.
8. UPPA : attribution de bourses contrats plus et d'allocations (thèse + post-doc).
9. Demande de subvention de l'association des lycées de Mourenx concernant les championnats de France.
10. Proposition d'attribution de fonds de concours aux communes de Sauvelade et Abos.
11. Autorisation donnée au Président de signer le marché suivant : appel d'offres ouvert : réalisation d'études nécessaires à l'élaboration de plusieurs plans locaux d'urbanisme (P.L.U.) pour la communauté de communes de Lacq et à la révision d'une carte communale.
12. Information au Bureau concernant l'attribution de deux marchés (procédures adaptées)
13. Compte rendu du groupe de pilotage sur la fusion du jeudi 30 mai :

### **1. CONSEIL DU 24 JUIN : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS**

*Le Bureau valide l'ordre du jour du Conseil du 24 juin 2013 et procède à la désignation des rapporteurs.*

### **2. BILAN DU PLH : VALIDATION DES ENJEUX DU FUTUR PLH A L'ECHELLE DE LA CCLO ET VALIDATION DU CALENDRIER DE LANCEMENT DU NOUVEAU PLH**

La présentation finale du bilan du PLH 2007-2013 et des enjeux du futur PLH a été effectuée le 13 mai 2013. Etait convié l'ensemble des Maires et vice-Présidents de la CCL.

*Le Bureau valide les enjeux du futur PLH à l'échelle de la nouvelle communauté de communes qui lui sont présentés. Il valide également le calendrier proposé pour sa mise en œuvre et émet un avis favorable à la constitution d'un comité de pilotage chargé de suivre l'élaboration du PLH dès septembre 2013.*

### **3. PROPOSITION D'EVOLUTION DU DISPOSITIF D'AIDE AUX DEVOIRS A PARTIR DE LA RENTREE DE SEPTEMBRE 2013 POUR LES COMMUNES DE MOURENX ET ORTHEZ**

Le Bureau a été destinataire, préalablement à son examen, de la proposition d'évolution du dispositif d'aide aux devoirs.

*Après débat, le Bureau décide, pour l'aide aux devoirs, de passer de 4 à 3 jours d'intervention sur la commune de Mourenx ainsi que sur la commune de d'Orthez, avec une durée de 1 heure pour chaque intervention.*

#### **4. NOTIFICATION DEFINITIVE DU FPIC : TABLEAU DE REPARTITION DES MONTANTS ENTRE LA COMMUNAUTE ET SES COMMUNES MEMBRES**

*Après examen du tableau de répartition des montants entre la communauté de communes de Lacq et ses communes membres, le Bureau proposera au Conseil du 24 juin prochain de répartir le prélèvement de l'ensemble intercommunal à raison de 2/3 de son montant à la charge de la communauté et le 1/3 restant à la charge des communes et donc, d'adopter ledit tableau.*

#### **5. ORGANISATION D'UNE NAVETTE PROVISOIRE POUR LE MARCHÉ DE MOURENX**

Dans le cadre des travaux extérieurs du centre culturel, la communauté de communes de Lacq organisera, à titre provisoire, la mise en service d'une navette intra-muros gratuite pour desservir le marché de Mourenx le samedi matin de 8h à 13h.

*Le Bureau émet un avis favorable.*

#### **6. CHATEAU DE MONT : PROPOSITION D'ACQUISITION**

Le château de Mont, anciennement propriété de la société Elf Aquitaine, a été rétrocédé le 30 septembre 1999 à une société qui fait, actuellement, l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire.

La communauté de communes de Lacq a demandé à France Domaine d'estimer cette propriété.

Le 25 avril 2013, une audience a eu lieu par devant le juge commissaire afin de fixer le prix de vente du château et d'ordonner la vente aux enchères. A la demande de deux créanciers (le trésor public et la banque Fortis) l'audience a été reportée au 27 juin 2013 dans l'attente de connaître l'estimation des Domaines (dont le tribunal n'avait pas connaissance).

La communauté de communes de Lacq a la possibilité de faire une offre amiable et d'obtenir la vente de gré à gré en application de l'article L.642-18 du code du commerce.

Compte tenu de l'estimation de France Domaine et de l'expert immobilier, il est proposé de faire une offre d'achat. La somme additionnée des frais annexes pourrait être inscrite lors de la décision modificative 1.

Si cette offre devait être rejetée et la vente aux enchères décidée, il serait proposé au conseil de donner délégation à son président afin de se porter acquéreur du bien et de fixer le montant de l'enchère maximale.

*Le Bureau émet un avis favorable.*

#### **7. TRAVAUX DE L'OFFICE DE TOURISME DE MONEIN : DEMANDE DE FINANCEMENT SUPPLEMENTAIRE**

Le service bâtiment de la CCL vient de faire connaître qu'il sera extrêmement difficile de rentrer dans l'enveloppe initiale prévue pour ce réaménagement de l'office du tourisme. En effet, l'obligation d'avoir des sanitaires hommes/femmes séparés accessibles P.M.R., la nécessaire modification de la toiture du bâtiment mitoyen occupé par un salon de coiffure (débord sur la propriété de la CCL) d'où frais supplémentaires pour travaux et démarches notariales et la demande de l'architecte des bâtiments de France de fermer la cage d'escalier ou ascenseur face à l'église vont entraîner un coût plus élevé. Ainsi environ 100 000 € seraient nécessaires.

Le Bureau décide d'augmenter l'enveloppe de l'opération à l'occasion de la DM1 tout en essayant de réduire son coût en réfléchissant à des variantes techniques. Le bureau souhaite que ces travaux de mise en conformité de l'Office de tourisme soient menés à bien. Il est également favorable pour qu'une estimation des domaines soit demandée pour la maison qui est en vente en face de l'Office.

## **8. UPPA : ATTRIBUTION DE BOURSES CONTRATS PLUS ET D'ALLOCATIONS (THESE + POST-DOC)**

### **8.1 - Attribution d'une bourse contrat plus**

Dans le cadre de la convention conclue le 21 mars 2011 entre la CCL et l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) pour l'attribution annuelle de 2 bourses contrats plus, d'une valeur de 6 000 € chacune, à des doctorants, le Bureau décide de financer un contrat plus pour le projet d'une Doctorante au sein de l'Institut des Sciences Analytiques et de Physico-Chimie pour l'Environnement et les matériaux, dans le cadre de sa thèse sur l'étude des propriétés moléculaires de molécules BN-hétérocycles, biomédicaux et optoélectroniques.

### **8.2 - Adoption des projets de thèse et de post-doctorat adressés par l'UPPA dans le cadre de la convention UPPA/CCL**

Après avoir pris connaissance de l'avis d'appel à projets 2013, le Bureau décide de financer d'une part la thèse intitulée « Captage du CO2 par cristallisation de semi-clathrates de gaz » selon les modalités de financement précisées dans la convention avec l'UPPA, soit 15 000 € / an pendant 3 ans, et, d'autre part, le post-doctorat 2013 « Mise au point d'un procédé de filtration de contaminants lors du stockage de gaz (CO2, gaz naturel) », soit 23 000 € / an.

## **9. DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES LYCEES DE MOURENX CONCERNANT LES CHAMPIONNATS DE FRANCE**

L'association sportive des lycées de la cité scolaire de Mourenx a participé, pour la première fois, à deux championnats de France dans le même mois, du 13 au 15 mai 2013.

L'établissement scolaire ne peut à lui seul financer la totalité de ces frais liés à ce déplacement. Le budget prévisionnel s'élève à 3 000 €. L'association sportive des lycées de Mourenx participerait à hauteur de 1 532 €. La communauté de communes de Lacq est sollicitée à hauteur de 1 200 €.

*Avis favorable du Bureau.*

## **10. PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES DE SAUVELADE ET ABOS**

Deux demandes de fonds de concours éligibles sont examinées : celle de la commune de Sauvelade pour le réaménagement de la cantine scolaire et celle de la commune d'Abos pour des travaux à la salle.

*Avis favorable du Bureau.*

**AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHÉ SUIVANT : APPEL D'OFFRES OUVERT : REALISATION D'ETUDES NECESSAIRES A L'ELABORATION DE PLUSIEURS PLANS LOCAUX D'URBANISME (P.L.U.) POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ ET A LA REVISION D'UNE CARTE COMMUNALE**

Au vu de l'analyse des offres reçues, la commission d'appel d'offres, réunie le 7 juin 2013, a décidé d'attribuer le marché comme suit :

- Lot 1 : Elaboration des P.L.U des communes d'Abidos, Labastide-Cézeracq, Lacq, Mont et Urdès : Agence Parcourir les Territoires (mandataire) / Torres (31500 Toulouse) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 74 800 € HT ;
- Lot 2 : Elaboration du P.L.U de la commune de Cuqueron : Agence TADD (65190 Poumarous) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 19 915 € HT ;
- Lot 3 : Elaboration de la carte communale de la commune de Labastide-Monréjeau : Agence Parcourir les Territoires (mandataire) / Torres (31500 Toulouse) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 7 565,50 € HT.

*Le Bureau autorise son Président à signer les marchés avec les attributaires désignés par les membres de la commission d'appel d'offres et à imputer les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.*

**11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DES MARCHES SUIVANTS (PROCEDURES ADAPTEES) :**

Le marché ordinaire à prix unitaires pour la souscription d'un contrat d'assurance tous risques chantier par la communauté de communes de Lacq pour la construction d'un centre culturel à Mourenx, est attribué au groupement Gras Savoye / RSA (92814 Puteaux) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de prime de 18 805,52 € TTC.

Le marché à bon de commande d'une durée de deux ans reconductible une fois pour une année supplémentaire pour la fourniture de matériels informatiques, petits équipements, fournitures et logiciels pour la communauté de communes de Lacq - relance du lot 3 Logiciels suite à déclaration d'infructuosité - est attribué à l'entreprise BECHTLE (67120 Molsheim) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant entre 8 000 et 60 000 € HT.

*Le Bureau prend acte de ces informations.*

**12. COMPTE RENDU DU GROUPE DE PILOTAGE SUR LA FUSION DU JEUDI 30 MAI :**

Les propositions du groupe de pilotage sur la fusion sont présentées aux membres du Bureau.

Puis sont communiquées les prévisions de dates des premiers conseils communautaires :

- Jeudi 16 janvier 2014 : réunion d'installation du Conseil communautaire
- Samedi 18 janvier 2014 : séminaire budgétaire (à Argagnon et Castétis)
- Jeudi 30 janvier 2014 : orientations budgétaires
- Jeudi 6 février 2014 : budget primitif 2014 de la CCLO

\*\*\*\*\*